AR Prefecture

017-211700109-20250902-DEC_18_2025-DE
Reçu le 02/09/2025

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULNS

N° D 18/2025

DECISION relative au marché de travaux et mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune d'Angoulins

Le Maire de la commune d'Angoulins,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément au Code de la Commande publique, une procédure adaptée a été lancée par la Commune d'Angoulins en juin 2025,

Considérant qu'une publicité est parue le 4 juin 2025 sur les annonces légales du journal Sud-Ouest et que le dossier a été consultable durant 1 mois sur la plateforme « Marchés Sécurisés »,

Vu les deux offres reçues de différentes sociétés,

Vu l'analyse faite par la commission communale compétente, les 15, 31 juillet et 29 août 2025,

DECIDE

Article 1 : est acceptée l'offre de la société EQUANS INEO INFRACOM - 5 RUE AMPÈRE -4240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour le marché de travaux et de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune pour un montant décomposé comme suit :

- 1ère tranche / Tranche ferme = 128 901,57€ HT soit 154 681,89 € TTC
- 2ème tranche / Tranche optionnelle 1 = 142 116, 61€ HT soit 170 539,93 € TTC
- 3ème tranche / Tranche optionnelle 2 = 40 118,33€ HT soit 48 142 € TTC
- 4ème tranche / Tranche optionnelle 3 = 45 235,09€ HT soit 54 282,11€ TTC

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal 2025 pour la tranche ferme, en investissement à l'opération 199 et sur les autres budgets suivants pour les tranches optionnelles.

Article 3 : Ampliation de la présente décision qui sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée, sera transmise à

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 2 septembre 2025

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le...02/09/2025
Publication du.....03/09/2025
Notification du...03/09/2025

MAIRIE D'ANGOULINS S/MER 17690

Pour Le Maire et par délégation,
Laurence VERDON
DSTU